



Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du lundi 5 septembre 2016

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05 et souhaite une bonne rentrée aux élus.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 4 juillet 2016

Madame le Maire propose que le procès-verbal soit désormais diffusé seulement après approbation par le Conseil Municipal laissant ainsi les possibles corrections. Cependant, si cette proposition a l'avantage de diffuser sur notre site internet une version définitive, elle a l'inconvénient de rallonger les délais d'informations à la population, passant de 2 à 3 semaines à 1 mois voire 1 mois 1/2 (selon date de la séance suivante).

L'ensemble des Conseillers Municipaux est d'accord avec ce principe de validation et de diffusion.

Le procès-verbal de la séance du lundi 4 juillet 2016 est approuvé par le Conseil Municipal.

FINANCES

1. Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED – Année scolaire 2016-2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- fixe le montant de la participation aux frais de fonctionnement du RASED à 82,93 € par classe, pour l'année scolaire 2016-2017,
- charge Madame le Maire de solliciter les Communes, dont les écoles bénéficient du RASED, sur la base de ce montant de 82,93 € par classe (44 classes concernées sur le Pays de Pouzauges auxquelles s'ajoutent celles des écoles des Epresses et de Mouchamps).

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

2 et 3 – Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Madame BLETEAU ne prenant pas part au vote, décide de verser une subvention de 1 000,00 € à Monsieur COURILLEAU, pour ses travaux de façade, au titre du programme de ravalement par application d'enduit traditionnel.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 000,00 € à Monsieur FORTIN, pour ses travaux de façade, au titre du programme de ravalement par application d'enduit traditionnel.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – MURS EN PIERRE DE PAYS

4 et 5 – Programmes d'aides à la restauration, construction, reconstruction de murs en pierre de pays – Octroi de subventions

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 2 467,22 € à Monsieur BRISSEAU, au titre du programme de restauration, construction, reconstruction des murs en pierre de pays.

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 3 764,85 € à Monsieur GATTÉ, au titre du programme de restauration, construction, reconstruction des murs en pierre de pays.

LOGEMENT

6 et 7 – Eco-PASS – Renouvellement de l'aide financière attribuée pour l'année 2016

Délibération n°6 – Eco-PASS (logements anciens)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de renouveler l'aide financière Eco-PASS,
- décide que l'aide accordée par bénéficiaire soit de 1 500,00 € quelle que soit la composition du ménage,
- arrête à cinq le nombre de primes à attribuer pour l'année 2016,
- décide de limiter cette aide à l'hyper-centre ainsi qu'à ses première et seconde couronnes
- décide de confier l'instruction des demandes d'aides à l'ADILE,
- autorise Madame le Maire à verser les primes aux acquéreurs au vu des vérifications de l'ADILE,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Délibération n°7 – Passeport Accession :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de continuer à apporter une aide forfaitaire de 1 500,00 € aux ménages respectant les conditions suivantes :
 - dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
 - qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale),
 - qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur le lotissement communal de La Balière,
- arrête le nombre de primes à cinq par année civile,
- autorise Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - avis d'imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

ENQUETE PUBLIQUE

8- Convention Conseil Départemental – Entretien des espaces naturels sensibles du Bois de la Folie et de Puy Durand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de procéder à l'entretien des Bois de la Folie et de Puy Durand dans les conditions fixées par le Département,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Conseil Départemental.

ENQUETE PUBLIQUE

9 – Approbation du zonage des eaux pluviales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, au vu de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, approuve le zonage des eaux pluviales.

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent nous faire parvenir leur rapport d'activités de l'année écoulée.

10 – Vendée Eau – Service de l'eau potable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2015 de Vendée Eau pour le service de l'eau potable.

ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION

11 – Interventions Musique et Danse en milieu scolaire – Année 2016-2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- confirme son intérêt pour l'opération Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2016-2017, avec l'accompagnement organisationnel par les services départementaux,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

CULTURE

12 – Bibliothèque Le Colombier – Sortie de l'inventaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de donner 319 ouvrages à l'association les Sentiers du Livres,
- décide que 100 livres pourraient être déposés dans des boîtes à livres,
- décide la destruction des 25 livres en mauvais état.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 55.

**L'intégralité du procès-verbal de cette séance
sera consultable sur le site internet de la Commune
après validation par le Conseil Municipal
lors de sa réunion du 10 octobre prochain.**